

LA GIRONDE ET SON ÉCOLE



«Une politique ambitieuse, des chantiers qui mobilisent quotidiennement les personnels d'encadrement, les professeurs et les partenaires de l'École, une volonté affirmée de trouver de justes réponses, sur le terrain inépuisable de la pédagogie, aux besoins de chaque élève et bâtir ainsi **l'École de la confiance**.

En transformant l'École avec pragmatisme et responsabilité, en encourageant l'évolution des pratiques pédagogiques, il nous appartient de rendre le système éducatif plus performant, plus efficace au service de chacun des 290 000 élèves de Gironde».

François Coux, Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Gironde

Le plus grand département de France métropolitaine

- Une superficie de 10 725 km².
- 535 communes dont 109 sans école.
- 33 cantons.
- 1 633 403 habitants (estimation 1^{er} janvier 2019).

Une diversité territoriale marquée

- Des zones défavorisées situées autant en zone rurale qu'en zone urbaine et une coexistence en milieu urbain, de zones socialement très favorisées et de secteurs en difficulté.

Une hausse démographique constante et régulière

- **+ 13 000 élèves dans le 1er degré public** depuis 9 ans dont + 205 élèves à la rentrée 2019.
- **+ 15 000 élèves dans le 2nd degré public** depuis 9 ans dont + 1 662 élèves à la rentrée 2019.

Des moyens au service d'une ambition pédagogique partagée

- Un taux d'encadrement moyen des élèves favorable dans le 1er degré comme dans le second degré.
- Un nombre moyen d'élèves par classe dans le 1er degré de 20 à 26 selon la typologie de l'école.
- Un nombre moyen d'élèves par division dans le 1er cycle de 24 à 28 selon la typologie du collège.

Des performances à consolider dans les résultats scolaires comme dans le devenir des élèves

- Des résultats encore trop justes au regard de la sociologie du département.
- Des parcours scolaires qui méritent d'être mieux construits sans aucun doute et plus ambitieux certainement.

DES ATOUTS

Des organisations et des orientations pédagogiques au service d'une ambition partagée

- Un pilotage empreint de confiance, de responsabilité et d'autonomie.
- Une continuité des apprentissages dans la scolarité obligatoire, un continuum dans les parcours Bac -3 / Bac +3 (Parcoursup).
- Des expérimentations pédagogiques encouragées au service d'une meilleure réussite de chaque élève.

Une politique de l'orientation ambitieuse

- Une continuité des parcours favorisée par une orientation préparée et porteuse d'avenir.
- L'adaptation de l'offre de formation aux réalités du monde économique.
- Le repérage et le traitement du décrochage scolaire.

Une école ouverte sur le monde qui l'entoure

- Des parcours au service de l'élève, parcours Avenir, parcours Citoyen, parcours Artistique et Culturel, parcours Educatif de Santé.
- La construction et le développement de partenariats éducatifs.
- L'élaboration de réponses autour d'un engagement partagé avec les collectivités : le numérique au service des apprentissages, le projet éducatif territorial, l'Éducation artistique et culturelle, l'Éducation au développement durable...
- Un Parcoursup ouvert sur la réalité de l'enseignement supérieur aujourd'hui.

Une gestion des ressources humaines au cœur des préoccupations du département

- Un profilage des postes ambitieux.
- La formation et l'accompagnement des personnels.



DES PRIORITÉS QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS

- Accueillir et prendre en charge les élèves :
 - ✓ Adapter la structure des écoles en fonction de l'évolution démographique du secteur,
 - ✓ Améliorer la prise en charge pédagogique des élèves en préélémentaire et élémentaire,
- Accompagner toujours davantage les territoires ruraux,
- Poursuivre le déploiement des classes dédoublées,
- Soutenir les élèves à besoins éducatifs particuliers,
- S'engager toujours davantage dans une formation continue des professeurs des écoles.

DES MOYENS ADAPTÉS

En Gironde, 1 785 postes de professeurs supplémentaires ces sept dernières années.

Rentrée 2019 (toujours plus de moyens)

- + 110 postes dans le premier degré.
- + 17 000 heures d'enseignements dans le second degré.



Une clé de répartition en phase avec les enjeux du département, deux segments retravaillés depuis la rentrée 2018 :

- La ruralité et l'Education prioritaire
- Les écoles ordinaires

UNE METHODE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES SCOLAIRES, DES PERSONNELS ET DES ELEVES

- Exigence, confiance, autonomie
- Equité, transparence, bienveillance
- Dialogue, contractualisation, responsabilité

Confiance, Responsabilité, Autonomie... au service d'une meilleure réussite de chaque élève

Un soutien permanent aux écoles rurales

L'école évolue, se transforme, avec une volonté permanente d'assurer **un réel parcours de réussite pour chaque élève**, indépendamment de son origine sociale, de son territoire.

L'attention portée par la direction académique de la Gironde à la vitalité de notre système éducatif présent au cœur des territoires, au cœur des villages est permanente.

Qualitativement, des efforts sans précédent sont faits pour mieux accompagner les professeurs sur le terrain, en termes de **formation**, de suivi et de dynamique pédagogique. Des marges de progrès existent encore mais le redécoupage de toutes les circonscriptions du 1^{er} degré à la rentrée 2017 n'avait pour vocation que de rendre plus lisible, plus visible, plus efficace l'action éducative au cœur des territoires. **Le remplacement** des professeurs s'en trouve amélioré. La ruralité a été la grande bénéficiaire de ce travail. La prise en charge des **élèves à besoins particuliers** a été également réaffirmée par l'affermissement de **pôles ressources**.

Quantitativement, des moyens importants sont déployés dans nos écoles rurales. Dès la rentrée 2015, un segment intermédiaire a été créé avec la définition **d'une nouvelle clé de répartition** plus favorable à la ruralité qui a permis à nos écoles d'être mieux identifiées, mieux suivies. Dans le même esprit, le delta hier considéré entre les seuils d'ouverture et de fermeture a été supprimé, dit autrement il a été mis fin à la nécessité d'avoir plus d'élèves pour ouvrir une classe qu'il n'en fallait pour la fermer. **Une mesure structurelle** qui s'inscrit dans le temps.

Depuis la rentrée 2018, les trois segments redeviennent deux pour le département, l'un visant les écoles « ordinaires », l'autre au service de la ruralité qui bénéficiera des mêmes conditions de traitement que les réseaux d'éducation prioritaire quant au nombre d'élèves par classe. Il est donc assuré pour aujourd'hui et demain que la **moyenne d'élèves par classe au sein d'une école rurale sera bonifiée**.

Nous avons également instauré « **une clause de sauvegarde** qui préserve de toute fermeture sèche en ruralité, et qui octroie de fait un sursis, le temps de mieux appréhender ensemble la réalité des effectifs, de « travailler le réseau des écoles », de construire de nouveaux modèles plus proches de nos besoins actuels.

Une méthode, des objectifs et des actions que nous devons inlassablement travailler, au cas par cas, pour rechercher de justes réponses aux problématiques de chacun, parce que **la ruralité est plurielle** et que l'avenir se prépare ensemble sur la base de principes partagés : équité, transparence et responsabilité.

Pour une Ecole inclusive

Le pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) vecteur d'un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap

Les trois grands objectifs du PIAL sont :

- **Un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève** en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun ;
- **Une plus grande flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement** humain pour les établissements scolaires et les écoles ;
- **Une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.**

Un PIAL est constitué de **plusieurs établissements scolaires** :

- ▶ PIAL 1er degré : maternelles-élémentaires
- ▶ PIAL 2nd degré : collèges et lycées
- ▶ PIAL interdegré : des écoles et des collèges ou lycées

Le PIAL mobilise l'ensemble des personnels de l'équipe pédagogique et éducative pour identifier les besoins de l'élève et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de sa classe et, au-delà, de l'école ou de l'établissement dans lequel il est scolarisé.

La réforme du lycée

Vers le Baccalauréat 2021, plus de liberté, plus d'approfondissement au service d'une trajectoire maîtrisée

➤ **Un nouveau Baccalauréat général et technologique en juin 2021**

- Simplifier une organisation trop compliquée
- Valoriser le travail et la régularité des lycéens
- Accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
- Servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur

➤ **Evolutions des enseignements et de la scolarité en LEGT**

- Tests de positionnement au début de l'année de Seconde
- Accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Temps dédié à l'aide aux choix d'orientation dès le début de la Seconde
- Intervention de deux professeurs principaux en Terminale
- Des enseignements communs (en voie G et en voie T) permettant l'acquisition d'une culture commune
- Des enseignements de spécialité en cycle terminal : trois en Première, deux en Terminale
- Des enseignements optionnels possibles
- Introduction d'une part de contrôle continu dans la note finale du Baccalauréat (40% dont 30% au titre des épreuves communes et 10% au titre des bulletins scolaires)

➤ **Une transformation progressive du lycée GT**

- Premières évolutions de la classe de Seconde GT en 2018-19
- Rénovation des classes de Seconde et Première à la rentrée 2019
- Rénovation de la classe de Terminale à la rentrée 2020

➤ **De nouveaux programmes en vigueur**

- En Seconde et Première à la rentrée 2019
- En Terminale à la rentrée 2020

☐ **Parcours Sup : un accès mieux réfléchi au supérieur**

- Des vœux non hiérarchisés pour éviter les choix par défaut
- Meilleure connaissance des attendus pour réussir dans la filière souhaitée
- Prise en compte du profil de chaque lycéen et de ses choix
- Meilleure poursuite d'études des bacheliers professionnels.

Devoirs faits au collège

Devoirs faits : un temps d'étude accompagné pour réaliser les devoirs.

➔ **Le travail personnel des élèves : un facteur de réussite au collège.**

➔ **Qu'est-ce que le dispositif Devoirs faits ?**

- Devoirs faits est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs.
- Devoirs faits est un moment privilégié pour que l'élève donne du sens à son travail personnel.
- Les heures proposées par le dispositif ne suffisent pas toujours à ce que l'ensemble du travail personnel de l'élève soit réalisé. L'articulation entre devoirs faits et le temps d'approfondissement, de lecture à la maison, est pensée. L'élève part chez lui en sachant ce qu'il lui reste à réaliser.

➔ **Devoirs faits s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires.**

Les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier de Devoirs faits, qu'ils suivent une scolarité individuelle en classe ordinaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

➔ **Chaque collège fixe les modalités de mise en œuvre de Devoirs faits, en cohérence avec son contrat d'objectifs.**

LA GIRONDE EN CHIFFRES



Effectifs élèves 1er degré

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
TOTAL 1ER DEGRE PUBLIC	134 105 + 1 853	135 362 + 1 257	137 244 + 1 882	138 504 + 1 260	139 116 + 612	139 321 + 205
TOTAL 1ER DEGRE PRIVE	12 951 + 285	13 385 + 434	13 756 + 371	14 168 + 412	14 404 + 236	14 502 + 176

Effectifs élèves 2nd degré

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
TOTAL 2ND DEGRE PUBLIC COLLEGES	59 957 + 236	59 768 - 189	59 862 + 94	61 288 + 1 426	63 141 + 1 853	64 386 + 1 245
TOTAL 2ND DEGRE PUBLIC LYCEES	45 533 + 1 004	47 009 + 1 476	48 327 + 1 318	48 926 + 599	48 714 - 212	49 131 + 417
TOTAL 2ND DEGRE PRIVE	22 864 + 366	23 356 + 492	23 542 + 186	23 750 + 208	24 019 + 269	NC

Effectifs enseignants 1er degré

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
EMPLOIS DE PROFESSEURS 1ER DEGRÉ PUBLIC	6 857	6 969	7 094	7 256	7 375	7 486
EMPLOIS DE PROFESSEURS 1ER DEGRÉ PRIVE	605,75	612	621	631	636	641

Effectifs enseignants 2nd degré

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
EMPLOIS DE PROFESSEURS 2ND DEGRÉ PUBLIC	7 396	7 504	7 577	7 728	7 811	7 919
EMPLOIS DE PROFESSEURS 2ND DEGRÉ PRIVE *	1 711	1 731	1 720	1 746	1 751	NC

* Nombre d'enseignants incluant les maîtres contractuels et délégués

Ecoles et établissements en Gironde (rentrée 2019)

1er degré public

Ecoles	911
Circonscriptions du premier degré (dont 2 sont réservées à l'ASH)	26
Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) (concernant 225 communes)	79
Ecoles classées en éducation prioritaire dont 20 en REP + (réseau d'éducation prioritaire renforcé)	156
Ecoles dites «orphelines» (Bordeaux, Bègles, Floirac)	8

2nd degré public

Collèges	105
Lycées généraux, technologiques	32
Lycées professionnels	23
EREA	2

1er degré privé

Ecoles	92
--------	----

2nd degré privé sous contrat

Collèges	28
Lycées généraux, technologiques	16
Lycées professionnels	9